



AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION
D'URBANISME**

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

Le conseil de la Ville de L'Île-Perrot, lors d'une séance qui se tiendra en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, le mardi 25 août 2026, à 19 h 30, statuera sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
55, rue des Manoirs (nouvelle construction) Lot existant 4 097 831	Autoriser une marge avant de 9,15 m, en dérogation à l'article 61 du règlement de zonage n° 746, qui exige une marge avant minimale de 11,17 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil municipal du 25 août 2026.

Fait à L'Île-Perrot, ce 31 juillet 2026.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier